

A2S
Société par actions simplifiée
au capital de 480 000 euros
Siège social : Zone Industrielle des Béthunes
16 Avenue de Bourgogne, 95310 ST OUEN L AUMONE
952 606 481 RCS PONTOISE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 12 DECEMBRE 2024**

Monsieur Sébastien CIPRIANI, titulaire de 480 000 actions soit la totalité des actions composant le capital de la société,

Associé Unique et président de la société A2S,

A pris les décisions suivantes relatives à la nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique, décide, en application de l'alinéa 1 de l'article L. 821-43 du Code de commerce, de nommer :

la société ASKIL AUDIT PARIS,
SAS au capital social de 446 000 €,
dont le siège social est situé au 20 rue de la Boétie 75008 PARIS,
RCS PARIS 347 787 327.

en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, sous le régime de l'audit classique, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Certifié conforme
Le président

L'Associé Unique
Sébastien CIPRIANI

